

COURTAGE D'ASSURANCES DES ILES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Société par actions simplifiée au
capital de 37 000 euros à actionnaire unique
Siège social : 52, rue Maréchal-Foch
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon



Par décision de l'actionnaire unique en date du 10 novembre 2020, l'article 13-2ème alinéa des statuts est modifié comme suit :

La présidence de la CAISPM est assurée par son actionnaire unique la MUTUELLE DES ILES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (MISPM) société mutuelle d'assurances, dont le siège social est 52 rue Maréchal-Foch à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon immatriculée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Saint-Pierre-et-Miquelon sous le numéro 401 375 043.

La représentation de l'actionnaire unique sera assurée par le président de la MISPM.

Par décision de l'actionnaire unique en date du 12 Novembre 2020 et en vertu de l'article 13 des statuts de la société, M. Jacques LAUVIN est nommé directeur général de courtage d'assurances des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

